

Loqueffret

Économie. Convention signée avec la Région

Une année de réflexion aura été nécessaire au Conseil régional pour définir une politique publique du développement économique performante et mieux se coordonner avec les territoires induits par la loi NOTRe.

C'est dans ce cadre qu'il signe petit à petit des conventions avec chacun des 59 EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) bretons (42 communautés de communes, quinze communautés d'agglomération et deux métropoles). L'objectif est de définir l'organisation à mettre en place entre la Région, l'Intercommunalité et les opérateurs économiques locaux, pour articuler au mieux les priorités de la politique économique de l'EPCI et les enjeux régionaux portés par la stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation déployée par le Conseil régional. Vendredi, en fin d'après-midi, Martin Meyrier, vice-président de la Région Bretagne à l'Économie, l'innovation, l'artisanat et aux TPE (Très petites entreprises), a signé la convention de partenariat de Monts d'Arrée Communauté (Mac), à Loqueffret, avec Éric Prigent, président, en présence du député Richard Ferrand, également conseiller régional, et d'élus

La convention 2017-2021, élaborée en concertation avec les partenaires locaux, se décline autour des trois volets qui structurent chaque partenariat Région-EPCI. Créée en janvier 2017, Monts d'Ar-



Éric Prigent (à gauche), président de la Mac, au côté de Martin Meyrier, vice-président de la Région Bretagne à l'Économie, l'innovation, l'artisanat et aux TPE, lors de la signature de la convention entre la Région et Monts d'Arrée Communauté, au siège de la Communauté, vendredi en fin d'après-midi.

rée Communauté ne s'est pas encore dotée d'une stratégie formalisée, mais elle a d'ores et déjà identifié plusieurs leviers d'actions : communiquer pour attirer de nouvelles populations ; aider les commerces et services locaux à se maintenir et se développer, améliorer l'attractivité des centres-bourgs ; veiller au développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ; mener une réflexion autour des zones d'activités et ateliers relais.

Trois axes principaux

Elle a d'ailleurs identifié les trois principaux axes de développement économique qu'elle soutient : le tourisme, l'agriculture avec le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs, l'artisanat

et le commerce par la création d'atelier relais et commerces relais.

À noter en matière de dispositifs de soutien aux entreprises développés par le Territoire en complément des aides régionales, l'accompagnement des entreprises dans leur projet avec la signature de la charte SPAE (Service public d'accompagnement des entreprises). Cette convention vise, dans un premier temps, le soutien de l'entreprise Kamahu, créée en 2017 à Brasparts présidée par Jean-Kilian Delorme, composée de trois ingénieurs spécialisés en expertise, logiciels et Web, qui interviennent dans le contexte des nouvelles technologies, pour l'industrie aquacole notamment de suivi d'élevages.